



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AO) AO N°: AO2025/007TDZ-USA/ADRA DR Congo

Intitule du Marché :	Acquisition des Pare-Buffle, Pneus et Piece de Rechange pour Toyota Land Cruiser
Lieu de Livraison :	KINSHASA
Reference de l'Offre :	2025/007TDZ-USAID/ADRARDC
Programme :	TUDIENZELE
Financement :	USA/DEPARTEMENT D'ETAT
Pouvoir adjudicateur :	ADRA RD Congo
Date de Publication :	06 AOUTT 2025
Date de clôture :	20 Aout 2025
Mode de Soumission :	Electronique uniquement, à l'adresse email : TDZ-toyotaaccessories@adradrcongo.org

Messieurs/Mesdames

L'Agence Adventiste de Développement et de Secours (ADRA) est l'organisation humanitaire mondiale de l'Église adventiste du Septième Jour. Le but d'ADRA est de servir l'humanité afin que tous puissent vivre comme Dieu l'a prévu. Grâce à un réseau international, ADRA fournit une aide au développement et des secours aux individus dans plus de 130 pays pour apporter des programmes de développement à long terme et une réponse d'urgence immédiate aux communautés à travers un réseau de bureaux mondiaux – indépendamment de leur appartenance ethnique, leur affiliation politique ou leur association religieuse. En établissant des partenariats avec les communautés, les organisations et les gouvernements, ADRA peut améliorer la qualité de vie de millions de personnes à travers neuf (9) domaines d'impact principaux.

- Justice sociale
- Réponse désastreuse
- Croissance économique
- Enfants
- L'égalité des sexes
- Santé communautaire
- Eau, assainissement et hygiène
- Faim et nutrition



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

• Moyens de subsistance et agriculture

La République Démocratique du Congo, un des plus riches pays en ressources naturelles et l'un des plus pauvres du monde se classant au 179^e rang sur 191 selon l'indice de développement humain a besoin de plus de moyens pour sa croissance. Actuellement, la pauvreté et la malnutrition sont deux des principales préoccupations du gouvernement et des acteurs du développement. Ce problème nécessite une solution réfléchie mettant ensemble l'expertise des acteurs du développement, les dirigeants communautaires locaux, les apports des entreprises privées et des principaux donateurs. C'est dans ce cadre qu'un fonds a été accordé à l'Agence Adventiste de Développement et Secours d'urgence (ADRA) et ses partenaires par le gouvernement des Etats Unis au travers du Département d'Etat des Etats Unis pour la mise en œuvre du programme TUDIENZELE.

Ce programme est mis en œuvre dans la province du Kasai à travers les zones de santé de Kamuesha, Kamonia, Kanzala et Tshikapa. TudiENZELE va essentiellement travailler dans le but de mettre en œuvre des interventions ciblées, intégrées et durables pour relever le défi du secteur nutritionnel dans la province et contribuer à la sécurité alimentaire. Pour y parvenir, plusieurs interventions sont prévues entre autres la promotion de la communication pour le changement social et de comportement clé de la durabilité de la sécurité alimentaire ;

ADRA Congo, Programme TUDIENZELE procède à l'acquisition des Pare Biffles, Pneus et autres produits d'entretien de son parc automobile constitué des Toyota Land Cruiser Nouveaux Modèle et ancienne version pour ses opérations, ADRA RD Congo Projet TudiENZELE invite toute personne physique ou morale disposant des capacités Techniques, Administratives et Financières dans ce domaine à bien vouloir participer à cet avis d'appel d'offre ouvert (National et International) en soumettant sa meilleure proposition de marché concurrentiel suivant les règles de la compétition.

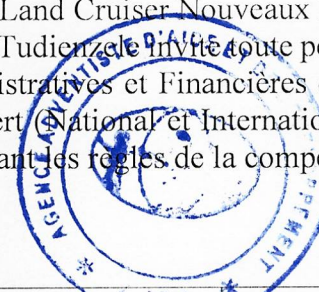
A. Objet de l'Offre

DESCRIPTION	MARQUE	SPECIFICATION	Quantité
PARE BUFFLE (BULL BAR)	TOYOTA LAND CRUISER	Pare-chocs avant Série 70 avec Tire fort (Treuil Électrique) TIRE FORT, 1600kg levage/2500kg Traction + 20m câble	28 PIECES
PNEUS	TOYOTA LAND CRUISER	PNEUS DE TERRAIN, 225/95R16, TUBELESS, GOOD RICH OU SIMILAIRE	145 PIECES
FILTRES A HUILE	TOYOTA LAND CRUISER SERIE 70	MODELE HZJ76-RKMRS	15 PIECES
FILTRE A AIR	TOYOTA LAND CRUISER SERIE 70	MODELE HZJ76-RKMRS	6 PIECES
FILTRE A GASOIL	TOYOTA LAND CRUISER	MODELE HZJ76-RKMRS	69 PIECES
FILTRE A HUILE	TOYOTA LAND CRUISER	MODELE GDJ76-RKTN	69 PIECES
FILTRE A AIR	TOYOTA LAND CRUISER	MODELE GDJ76-RKTN	69 PIECES

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



BA



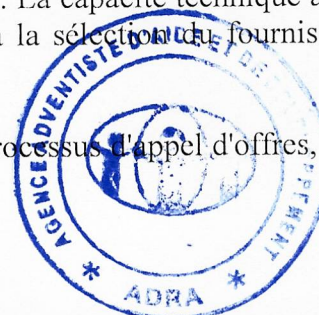
ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

FILTRE A GASOIL	TOYOTA LAND CRUISER	MODELE GDJ76-RKTN	69 PIECES
FILTRE A HUILE	TOYOTA PRADO	MODELE GDJ250-GNTUV	3 PIECES
FILTRE A AIR	TOYOTA PRADO	MODELE GDJ250-GNTUV	3 PIECES
FILTRE A GASOIL	TOYOTA PRADO	MODELE GDJ250-GNTUV	3 PIECES
PREFILTRE A GASOIL	TOYOTA PRADO	MODELE GDJ250-GNTUV	3 PIECES
FILTRE A AIR	TOYOTA HIACE	MODELE KDH202REMDY	3 PIECES
FILTRE A GASOIL	TOYOTA HIACE	MODELE KDH202REMDY	3 PIECES
FILTRE A HUILE	TOYOTA HIACE	MODELE KDH202REMDY	3 PIECES
HUILE MOTEUR SAE 40, DIESELE	TOYOTA LAND CRUISER	MODELE HZJ76-RKMRS	180 LITRES
HUILE MOTEUR SAE 40, DIESELE	TOYOTA LAND CRUISER	MODELE GDJ76-RKTN	826 LITRES
HUILE MOTEUR SAE 40, DIESELE	TOYOTA PRADO	MODELE GDJ250-GNTUV	36 LITRES
HUILE MOTEUR SAE 40, DIESELE	TOYOTA HIACE	MODELE KDH202REMDY	36 LITRES
HUILE MOTEUR SAE 40, ESSENCE	MOTO DT 125	TYPE: MOTEUR DEUX TEMPS	250 LITRES
HUILE MOTEUR SAE 40, ESSENCE	MOTO AG 100	TYPE: MOTEUR QUATRE TEMPS	250 LITRES

Les entreprises intéressées peuvent soumettre leurs propositions techniques et financières conformément aux termes de référence du présent appel d'offres. La capacité technique à réaliser la tâche ainsi que le coût unitaire proposé serviront de base à la sélection du fournisseur des camions.

Pour vous assurer que votre offre répond aux exigences de ce processus d'appel d'offres, veuillez prendre en compte les éléments suivants :

- Le respect de la méthodologie de soumission,
- Le remplissage complet des documents en annexe,
- La mise à disposition des documents supplémentaires requis pouvant démontrer que l'offre remplit les critères mentionnés dans le dossier d'appel d'offres ci joint afin que votre offre soit considérée comme conforme. Les offres incomplètes peuvent être considérées comme nulles.



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Les offres comprenant une proposition technique et une proposition financière seront soumises par voie électronique à l'adresse : TDZ-toyotaaccessories@adradrcongo.org

Toutes les offres devront parvenir à ADRA DR Congo, **au plus tard le 20 Aout 2025 à 14H00 minutes, heure locale de Kinshasa « Date de Clôture »**.

L'objet du mail doit indiquer clairement le numéro de référence de l'Appel d'Offres : **AO2025/007TDZ-USA/ADRARDC. Et Précéder des initiales de votre entreprise ou société.**

La seule forme de soumission acceptée est électronique. Aucune soumission physique ne sera acceptée. ADRA DR Congo se réserve le droit de refuser toute offre non envoyée dans le délai imparti ; l'offre sera réputée rejetée. Les offres soumises doivent rester ouvertes pour examen pendant au moins 90 jours après la date de clôture.

ADRA DR Congo n'a aucune obligation d'attribuer un contrat, même au soumissionnaire avec le prix le plus bas.

Dans le cadre de cet AO, les informations suivantes sont fournies sous réserve des conditions précisées dans le document :

- Partie I : Instructions aux soumissionnaires
- Partie II : Conditions générales de l'appel d'offre

Notre organisation attend avec impatience la réception de votre offre et nous vous exprimons notre gratitude pour l'intérêt que vous porterez à cette offre ouverte.

La Direction

PARTIE I : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES



A. Introduction

Adventist Development and Relief Agency, ADRA en sigle, est une organisation à but non lucratif de portée internationale et dotée du statut d'ONG Internationale. Créée en 1951 aux USA par l'Église adventiste du septième jour, le but ultime d'ADRA est d'améliorer les conditions de vie des personnes démunies et vulnérables grâce à la mise en œuvre de divers programmes de développement et projets d'urgences. Son programme en RD Congo se concentrent sur des domaines tels que l'éducation de base, la sécurité alimentaire, la santé avec ses composantes dont la nutrition, le WASH... Les efforts d'ADRA sont rendus possibles grâce à des partenariats avec les communautés, des organisations tels que l'USAID, les agences du système des Nations Unies, l'Union Européenne, la Banque Mondiale, des gouvernements et le réseau ADRA à travers le monde. Avec sa présence dans plus de 130 pays à travers le monde, ADRA travaille activement pour un avenir meilleur pour ceux qui en ont besoin.

1. Présentation de l'offre

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Les offres doivent être soumises par voie électronique sous la forme d'un seul document PDF à l'adresse indiquée ci-dessus.

2. Coût de la proposition

Les soumissionnaires seront responsables de tous les coûts associés à la préparation et à la soumission des offres. ADRA DR Congo ne sera en aucun cas responsable de ces coûts quel que soit l'avancement ou le résultat de la proposition.

3. Politique Anti-fraude et Anti-corruption d'ADRA

ADRA DR Congo exige, conformément aux normes Du département d'Etat des USA, que les soumissionnaires, les fournisseurs, les Fournisseurs de services, les entreprises et les consultants adhèrent aux règles d'éthique professionnelle les plus strictes lors de l'attribution et de l'exécution des contrats dans le cadre des contrats financés par le gouvernement des États-Unis.

En vertu de ce principe, le Bailleur définit, aux fins de cette Clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'emprunteur en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. Et "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

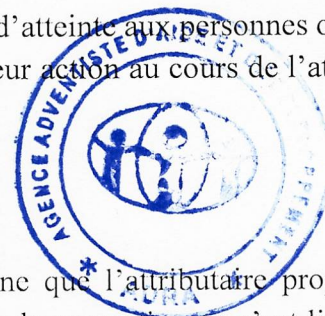
Le Bailleur :

- Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



A



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché ;

- Prendra, à l'encontre d'une firme ou d'un individu, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, indéfiniment ou pour une période déterminée, de toute attribution de marchés financés par le Bailleur, si le Bailleur établit à un moment quelconque, que cette firme ou cet individu se soient livrés à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution d'un marché financé par le Bailleur ;
- Se réserve le droit de faire inclure dans les contrats financés par lui une disposition imposant aux soumissionnaires, Fournisseurs de services, entreprises, et consultants de lui permettre d'inspecter leurs comptes et registres relatifs à l'exécution du contrat et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par lui.

B. Préparation des Propositions

1. Langue de la Proposition

La proposition préparée par le soumissionnaire et toute la correspondance et les documents échangés entre le soumissionnaire et ADRA relatifs à la proposition seront rédigés en Français. Tout autre document écrit fourni par le Soumissionnaire peut être dans une autre langue mais doit être accompagné d'une traduction française des parties pertinentes de celui-ci, auquel cas le texte français prévaudra aux fins de l'interprétation de la Proposition.

2. Documents constitutifs de la Proposition

La Proposition comprendra les documents suivants :

- a) Un formulaire d'identification de l'entreprise ;
- b) Une lettre de soumission datée et signée ;
- c) Une photocopie de l'identification nationale (Pour les entreprises œuvrant en RDC) ;
- d) L'attestation des impôts prouvant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis du fisc jusqu'au dernier terme échu à la date de dépôt des offres ;
- e) L'attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou de prévoyance sociale prouvant que le soumissionnaire est à jour vis-à-vis de la caisse à la date de dépôt des offres ;
- f) Une photocopie du relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- g) La capacité technique : Liste des marchés similaires exécutés au cours des trois dernières années, avec support contractuel et accompagnés de certificats de bonne fin ou de procès-verbaux de réception ;
- h) Le tableau des coûts quantitatifs et estimatifs (CQE) (voir modèle en annexe) ;



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

A



- i) Les modèles d'engagements relatifs au code d'éthique et de la moralisation des marchés publics datés, signés et cachetés par le soumissionnaire ;
- j) L'engagement du candidat doit être rempli, signé, daté et cacheté par le soumissionnaire dans son offre.

C. Attribution du Contrat

1. Critères d'attribution du Contrat

ADRA RDC se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir aucune responsabilité. En conséquence, aucune responsabilité n'est assumée envers le soumissionnaire concerné et sans avoir l'obligation de l'informer des raisons qui ont poussé l'acheteur à agir.

Critère d'Évaluation

Critères d'évaluation	EVALUATION ADMINISTRATIVE/ TECHNIQUE			EVALUATION FINANCIERE					EVALUATION GLOBALE en %
	Détention des documents donnant droit d'exercer en RDC. (Pour les entreprises exerçant en RDC)	Détention des documents d'impôts, contribution sociale et taxes	Détention d'un compte bancaire	Expérience dans la vente des véhicules CAMIONS 4X4 DE 5 TONNE S & 10 TONNES dans les projets USAID ou autres bailleurs	Expérience de travailler avec une ONGI ou une agence des Nations Unies dans les 3 dernières années avec moyens de preuve	Nombre d'année de garantie et disponibilité de service après-vente	Délai de livraison	Offre la moins disant	
Côte	10	10	10	10	10	10	15	25	100%
Nom de l'entreprise									

NB. Le Maximum pour passer cette étape est fixée à 75%

Notification de l'attribution du marché



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

[Handwritten signature]



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

ADRA DRC informera par écrit/Mail seul le soumissionnaire gagnant du Marche. Jusqu'à l'établissement et la signature d'un marché officiel, la notification de l'attribution tiendra lieu de contrat. Après signature du contrat, un bon de Commande reprenant les articles et le Prix tels négocié sera envoyé au Fournisseur.

2. Signature du Contrat

Le Soumissionnaire retenu doit signer, dater et renvoyer le contrat à ADRA DRC dans un délai maximal de 2 jours calendaires à compter de la réception du contrat.

POUR ADRA RD CONGO
PHILIPPE AGBOVOR
DIRECTEUR PAYS





ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

PARTIE II : CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

1. Engagements des parties

Les parties déclarent et garantissent que :

- a) Chaque partie dispose des pleins pouvoirs, de l'autorité et du droit d'exécuter ses obligations en vertu du contrat ;
- b) Ce contrat constitue une obligation juridique valide et légale de chaque partie, applicable conformément aux présentes conditions (excepté dans les cas de faillites, d'insolvabilité, de jugements affectant les droits des créanciers ou de recours équitables).

Le Fournisseur déclare et garantit que :

- a) Il jouit du droit de contrôler et de diriger les moyens, les détails, la manière et la méthode par laquelle les Services seront exécutés ;
- b) Il possède l'expérience requise et la capacité d'exécuter les Services ;
- c) Les services devant être exécutés en conformité avec les lois, les règles ou les règlements en vigueur, il s'engage à obtenir tous les permis ou toutes les autorisations nécessaires pour se conformer à ces lois, à ces règles ou à ces règlements ;
- d) Les services seront exécutés de manière professionnelle avec un personnel qualifié.

2. Statut juridique

Le Fournisseur sera considéré comme ayant le statut juridique d'un Fournisseur indépendant vis-à-vis d'ADRA DR Congo. Son personnel ou ses sous-traitants ne seront en aucune manière considérés comme des employés ou des agents d'ADRA DR Congo.

3. Source des instructions et éligibilité

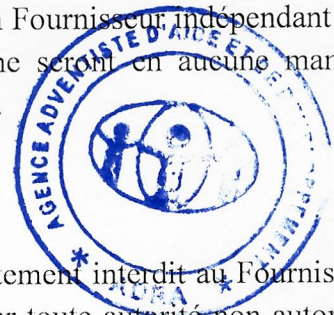
Instructions : Dans l'exécution des services contractés, il est strictement interdit au Fournisseur de services de rechercher ou d'acquiescer aux directives émises par toute autorité non autorisée autre qu'ADRA DR Congo. De plus, le Fournisseur s'engage à éviter toute action susceptible de causer un préjudice à ADRA DR Congo. Enfin, tout en remplissant ses obligations contractuelles, le Fournisseur doit toujours donner la priorité aux intérêts d'ADRA DR Congo dans toute la mesure du possible.

Éligibilité : Le code géographique désigné pour ce marché est 937. Ce code concerne les États-Unis, la RDC et d'autres pays en développement qui ne sont pas classés comme pays en développement avancés, à l'exception de toute source interdite.

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



Handwritten signature or initials.



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Cette offre spécifique d'acquisition des véhicules est exclusivement réservée aux institutions qui ont été créées ou constituées conformément aux lois de pays qui n'ont pas été sanctionnés par le gouvernement des États-Unis. Les propositions soumises par des organisations créées ou constituées conformément aux lois de pays sanctionnés par les États-Unis ne seront pas prises en compte.

4. Responsabilité du Fournisseur vis-à-vis de ses employés

Le Fournisseur de services contractuel à la responsabilité de s'assurer que ses collaborateurs possèdent les compétences techniques et professionnelles nécessaires. Afin d'exécuter correctement les services décrits dans le contrat, le Fournisseur de services doit choisir des personnes compétentes, fiables et dévouées à remplir avec succès les termes de l'accord. Ces personnes doivent respecter les lois du pays et posséder un code moral et éthique solide.

5. Affectation

Le Fournisseur de service ne doit pas affecter, transférer, prendre d'engagements ou entreprendre quelque disposition que ce soit de tout ou partie du Contrat sans une autorisation préalable écrite d'ADRA DR Congo.

6. Sous-traitance

Si l'entreprise/Fournisseur décide de faire appel à des sous-traitants, il doit d'abord recevoir au préalable l'autorisation et le consentement écrits d'ADRA DR Congo. Il est important de noter que même si ADRA DR Congo approuve un sous-traitant, le Fournisseur de services est toujours responsable de remplir toutes les obligations décrites dans le contrat.

Tous les termes et conditions de tout contrat de sous-traitance doivent être conformes et respecter les clauses décrites dans ce contrat entre ADRA DR Congo et le Fournisseur.

7. Absence d'avantages pour les agents

Le Fournisseur du service garantit qu'aucun représentant d'ADRA DR Congo n'a bénéficié ou ne bénéficiera d'un quelconque avantage direct ou indirect du fait du contrat ou de son attribution. Il reconnaît que tout manquement à cette exigence serait considéré comme une violation d'une clause critique de l'accord.

8. Dédommagement

Le Fournisseur de service dédommagera, protégera et défendra, à ses propres frais, ADRA DR Congo ainsi que les agents et employés de ADRA DR Congo contre toutes poursuites judiciaires, réclamations et responsabilités de quelque nature que ce soit, dès lors qu'elles découlent d'actes ou d'omissions de sa part ou de la part de ses employés, responsables, agents ou sous-traitants dans le cadre de l'exécution du contrat. Cette disposition s'applique, entre autres, aux demandes et actions relatives à l'indemnité d'invalidité des travailleurs, à la responsabilité liée aux produits et à la nature des inventions ou appareils brevetés, au matériel de droit réservé ou à

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"





ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

toute autre propriété intellectuelle du Fournisseur, de ses employés, officiels, agents ou sous-traitants. Les obligations découlant de cet article se poursuivent même après la fin du contrat.

9. Charges et recours

En aucun cas, le Fournisseur n'autorisera ou n'initiera aucune action visant à saisir, retenir ou autres charges aux dossiers appartenant à une administration ou détenus par ADRA DR Congo et relatifs aux paiements impayés pour les services rendus ou les matériaux fournis conformément aux termes du présent Contrat, ni pour toute autre réclamation formulée contre le Fournisseur.

10. Nature confidentielle des documents et des informations

Toutes les informations, telles que les cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, recommandations, évaluations, documents et autres données collectées ou obtenues par le Fournisseur conformément au contrat, appartiendront à ADRA DR Congo et doivent être gardé confidentiel. Ces matériels ne peuvent être mis à la disposition des agents autorisés d'ADRA DR Congo que dans le but de remplir leurs obligations en vertu du contrat.

Il est strictement interdit au Fournisseur de divulguer à toute partie non autorisée, publique ou privée, toute information qui n'est pas accessible au public et qui n'a été consultée que pendant l'exécution du contrat, sans l'accord préalable et écrit d'ADRA DR Congo. Il est également obligatoire que ces informations ne soient pas utilisées à des fins personnelles par le Fournisseur. Ces obligations restent contraignantes même après la résiliation ou l'expiration du contrat.

11. Cas de force majeure ; Autres Changements De Conditions

11.1. Le terme de Force majeure, tel qu'entendu dans cet Article, englobe les actes de guerres (déclarées ou pas), les invasions, les révolutions, les insurrections ainsi que tout autre acte de même nature ou toute force sur laquelle les parties n'ont aucun contrôle.

11.2. En cas de force majeure et aussi rapidement que possible après la survenue de l'évènement constitutif de cas de force majeure, le Fournisseur de Service devra en informer ADRA DR Congo par écrit, en donnant tous les détails. S'il se trouve, à cause de cet évènement, dans l'incapacité d'honorer ses engagements et d'assumer ses responsabilités découlant du Contrat, il devra notifier ADRA DR Congo de tout changement dans les conditions ou de tout évènement qui pourrait influencer ou serait susceptible d'influer sur sa capacité à assumer ses responsabilités.

Cette notification devra faire état de mesures qu'il se propose de prendre, y compris toute alternative raisonnable destinée à assurer la livraison des véhicules. A la réception de ladite notification, ADRA DR Congo prendra, à sa discrétion, les mesures qu'il juge nécessaires où

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



DA



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

appropriées en la circonstance, telle que la prolongation de la durée du Contrat, afin de permettre au Fournisseur de s'acquitter de ses obligations découlant du Contrat.

11.3. Si, pour raison de force majeure, le Fournisseur se trouve en position d'incapacité totale ou partielle d'honorer ses engagements ou de s'acquitter de ses responsabilités découlant du Contrat, ADRA DR Congo aura le droit de suspendre ou de résilier le contrat sur la base des mêmes termes et conditions que ceux stipulés à l'Article 12 "Résiliation", avec cette seule différence que le préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.

12. Résiliation et suspension

12.1. **Résiliation pour défaut :** ADRA DR Congo peut, sans préjudice de toute autre action pour violation de contrat et d'un avis écrit envoyé par défaut au Fournisseur de Service, résilier le contrat en totalité ou en partie, si le Fournisseur :

- a) Ne remédie pas à une défaillance dans l'exécution de ses obligations, comme indiqué dans un avis de suspension qui lui a été notifié en vertu de l'article 12.5, dans les trente (30) jours à dater de la notification de l'avis de suspension ou dans un délai supplémentaire que ADRA DR Congo peut lui avoir accordé ;
- b) Ne remplit pas les obligations découlant du contrat ;
- c) Est engagé dans la fraude, la corruption, la collusion, la concurrence déloyale ou la pratique obstructive dans la concurrence ou dans l'exécution du contrat, ou le non-respect des règles éthiques énoncées à l'article 16 ;

En cas de résiliation du Contrat ou d'une partie de celui-ci par ADRA DR Congo en application de cet Article, aucun paiement ne sera dû au Fournisseur de camions, sauf en ce qui concerne les camions dûment livrés de manière satisfaisante conformément aux termes du Contrat. Le Fournisseur doit alors prendre des mesures immédiates pour achever les tâches et services d'une manière prompte et ordonnée, de manière à minimiser les coûts et les dépenses supplémentaires. Toutefois, le Fournisseur doit poursuivre l'exécution du contrat pour la partie du contrat non résilié.

12.2. **Résiliation pour insolvabilité.** Au cas où le Fournisseur de service serait déclaré en faillite, serait en liquidation ou deviendrait insolvable ou en cas de cession de ses droits à des créanciers ou encore en cas de nomination d'un administrateur de ses biens pour cause d'insolvabilité, ADRA DR Congo pourra résilier le contrat sur le champ, sans préjudice de ses droits ou d'une quelconque action qu'il pourrait avoir. Le Fournisseur a l'obligation d'informer immédiatement ADRA DR Congo de la survenue d'un des événements décrits ci-dessus.



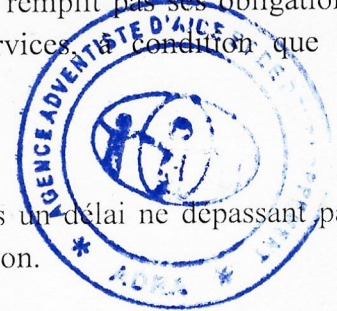
12.3. Résiliation pour convenance. Une partie peut, sans motif et moyennant un préavis écrit de trente jours adressé à l'autre partie, mettre fin au Contrat. Dans ce cas, le Fournisseur sera payé pour tous les biens reçus avant la résiliation du contrat. Il doit prendre, sans délai, toutes les mesures raisonnables pour effectuer l'annulation dans le délai acceptable par ADRA DR Congo de tous les paiements en suspens, des obligations non réalisées ou sous-traitées en vertu du contrat.

12.4. Résiliation par le Fournisseur. Le Fournisseur peut résilier le contrat en donnant un avis écrit à ADRA DR Congo dans le cas où :

- a) ADRA DR Congo omet de payer toute somme qui lui est due en exécution du contrat et qui ne fait pas l'objet d'un différend conformément à l'article 12.5 ci-dessous et ce dans les quarante-cinq jours à dater de la réception de son avis écrit faisant état du retard de paiement ;
- b) À la suite d'un cas de Force Majeure, il est incapable d'exécuter une partie substantielle des livraisons pendant une période d'au moins soixante jours ;
- c) ADRA DR CONGO ne parvient pas à se conformer à tout règlement à l'amiable trouvé en application de l'article 13 ci-dessous.

12.5. Suspension des paiements. ADRA DR Congo peut, par notification écrite, suspendre tous les paiements en faveur du Fournisseur si celui-ci ne remplit pas ses obligations découlant du contrat et notamment l'exécution des Services, à condition que la notification de suspension :

- a) Précise la nature du manquement aux obligations, et
- b) demande au Fournisseur de remédier à ce manquement dans un délai ne dépassant pas trente jours à dater de la réception par lui de l'avis de suspension.



En cas de résiliation, le Fournisseur doit retourner à ADRA DR Congo tous les fonds non utilisés à la date de résiliation.

12.6. Suspension du financement. Si le financement reçu par ADRA DR Congo pour payer les services décrits dans le contrat est interrompu, le Fournisseur sera rapidement informé de la suspension dans les sept (7) jours suivant la réception de l'information par ADRA DR CONGO.

12.7. Suspension des Services. Au cas où les services seraient suspendus en raison de circonstances indépendantes de la volonté des deux parties, ADRA DR Congo, après consultation avec le Fournisseur, déterminera toute éventuelle prorogation de délai ainsi



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

que le montant à suppléer éventuellement au prix du Marché tel qu'arrêté conformément aux clauses du contrat.

13. Règlement des différends

- 13.1. Les Parties devront déployer les plus grands efforts pour régler à l'amiable tous différends, controverses ou réclamations découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. Quand elles désirent rechercher un tel règlement grâce à une conciliation, celle-ci doit prendre place conformément au Règlement pouvant être convenu entre elles.
- 13.2. Si un différend, une controverse ou une réclamation découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat ne sont pas réglées à l'amiable conformément au paragraphe précédent dans les soixante (60) jours suivant la réception par l'une des Parties de la requête de l'autre Partie quant à ce, l'affaire sera portée devant les juridictions compétentes de la ville de Kinshasa.

14. Exonération d'impôts

- 14.1. Les financements du gouvernement des Etats Unis utilisés dans le cadre de ce marché et dont ADRA DRCONGO est bénéficiaire sont exemptés des taxes suivant les accords signés avec la République Démocratique du Congo.
- 14.2. De même, le Fournisseur autorise ADRA DR Congo à déduire de sa facture tout montant correspondant aux impôts, droits de douane et autres charges, à moins qu'il n'ait consulté ADRA DR Congo préalablement au paiement de ceux-ci et ait obtenu, à chaque fois, l'autorisation expresse de ADRA DR Congo pour payer ces impôts, droits de douane ou autres charges. Dans ce cas, le Fournisseur devra fournir à ADRA DR Congo la preuve écrite que le paiement de ces impôts, droits de douane ou autres charges a été effectivement effectué et préalablement autorisé.

15. Paiements

ADRA DR Congo effectuera le paiement des prestations par virement bancaire dans un compte au nom officiel du Fournisseur (et non par procuration) après analyse et acceptation par lui des factures soumises par le Fournisseur à l'arrivée des différentes échéances et dans un délai ne dépassant pas 30 jours après vérification des critères ci-après : (1) le respect de délai de livraison (2) soumission à ADRA DR Congo des documents techniques dûment remplis et signés par le Fournisseur.

Les paiements seront effectués par virement bancaire en faveur du Fournisseur à travers les coordonnées ci-après :

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



DA



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

1. Propriétaire du compte :
2. Titre du compte :
3. Numéro du compte :
4. Nom de la Banque :
5. Adresse de la banque :
6. Code SWIFT de la banque :

En cas de retard de livraison, une pénalité de 0,1 % du montant concerné (axe) sera appliquée par jour de retard à compter de la date limite de livraison prévue dans le plan de livraison qui fera partie intégrante du contrat, assortie d'une résiliation du contrat en cas d'un cumul de 10 %.

16. Règles Ethiques

16.1. Le travail des enfants. Le Fournisseur certifie et garantit que ni lui ni aucun de ses sous-traitants n'ont un comportement incompatible avec les droits consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment son article 32 qui prévoit, entre autres, que les enfants doivent être protégés de tout travail dangereux ou qui interfère avec leur éducation ou qui est préjudiciable à leur santé ou à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Tout manquement à cet engagement autorisera ADRA DR Congo à résilier le contrat immédiatement et sans frais dès notification au Fournisseur.

16.2. Les mines. Le Fournisseur certifie et garantit que ni lui ni aucun de ses sous-traitants n'est activement ou directement impliqué dans le brevetage, le développement, l'assemblage, la production, la commercialisation, la fabrication ou d'autres activités des Mines en ce qui concerne les éléments principalement utilisés dans la fabrication des Mines. Le terme "Mines" englobe les dispositifs définis aux paragraphes 1, 4 et 5 de l'Article 2 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Toute violation de cet engagement donnera droit à ADRA DR Congo de résilier le Contrat immédiatement et sans frais à sa charge, après notification au Fournisseur.

16.3. Intégrité / Probité. Ni le Fournisseur ni aucun de ses représentants ne se livreront à la fraude, à la corruption, à la collusion, à la coercition et/ou aux actions obstructives en vue de l'obtention du contrat ou de son exécution. Si le Fournisseur ou l'un quelconque de ses représentants se livrent à un des actes ci-dessus, il peut subir les sanctions suivantes ou l'une d'entre elles :

4



- a) Résiliation immédiate du contrat (voir Résiliation et suspension ci-dessus) ;
- b) Responsabilité du fait des dommages subis par ADRA DR Congo et par d'autres soumissionnaires concurrents ;
- c) Exclusion (listes noires) pour cinq ans de la signature d'un autre contrat avec ADRA DR Congo.

Le Fournisseur ou l'un de ses représentants doit immédiatement signaler à la direction d'ADRA DR Congo toute tentative de son personnel de solliciter des pots-de-vin ou des cadeaux en relation avec le contrat.

16.4. Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent. Le Fournisseur reconnaît et accepte qu'en vertu des engagements de ADRA DR Congo à prévenir le blanchiment d'argent, toute transaction impliquant le transfert, le décaissement, le transport, la transmission ou l'échange de fonds (y compris les virements électroniques et les opérations de change des devises) doit être effectuée par la banque, sauf si un autre moyen de paiement est expressément autorisé par écrit par ADRA DR Congo avant la réalisation de la transaction.

16.5. Code de conduite. L'objectif du Code de Conduite est d'établir les principes et les normes de conduite exigés de tous bénéficiaires des ressources d'ADRA DR Congo. Le Code de conduite s'applique à tous les employés, collaborateurs, Fournisseurs de services et consultants, où qu'ils se trouvent. Le Fournisseur déclare avoir pris connaissance du Code de Conduite d'ADRA DR Congo et s'engage à le respecter. Toute violation de cet engagement donnera droit à ADRA DR Congo de résilier le contrat immédiatement et sans frais à sa charge, après notification au Fournisseur.

16.6. Lutte Anti-terrorisme. Le Fournisseur s'engage à tout mettre en œuvre pour s'assurer qu'aucun des fonds de ADRA DR Congo reçus dans le cadre du contrat n'est utilisé pour soutenir des individus ou des groupes terroristes et que les destinataires de toute somme versée en exécution dudit contrat ne figurent sur la liste établie par le Comité du Conseil de Sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La présente disposition doit être reprise dans tous les autres contrats ou accords de sous-traitance conclus en exécution du contrat.

16.7. Droits de l'homme. Le Fournisseur s'engage au respect des Droits de l'Homme et en particulier à :

- a) Garantir un accès aux services à tous sans discrimination, et même à la population carcérale;
- b) Avoir recours à des médicaments ou pratiques médicales scientifiquement approuvés et éprouvés;

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

- c) Ne pas faire appel à des méthodes qui constituent un acte de torture ou s'avèrent cruelles, inhumaines ou dégradantes ;
- d) Respecter et protéger le consentement donné en connaissance de cause, la confidentialité et le droit au respect de la vie privée en ce qui concerne le dépistage médical, les traitements ou les services de santé ;
- e) Éviter la détention médicale et l'isolement involontaire qui, conformément aux orientations publiées à ce sujet par l'Organisation Mondiale de la Santé, ne doivent être utilisés qu'en dernier recours.

16.8. Respect de La Loi. Le Fournisseur et ADRA DR Congo s'engagent à respecter l'ensemble des lois, ordonnances, règles et règlements en vigueur dans les pays où ils opèrent, spécialement dans la mise en œuvre de leurs obligations découlant du Contrat.

17. Autorité de modification

ADRA DR Congo n'acceptera aucune altération ou modification du contrat, et aucune renonciation à toute stipulation ou accord contractuel supplémentaire avec le Fournisseur comme valide ou applicable à moins qu'elle n'ait été approuvée et signée par un agent autorisé d'ADRA DR Congo.



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

ANNEXE 1 : Formulaire d'identification

Dénomination de la société / Soumissionnaire : Forme juridique :	
Siège social (adresse) :	
Représenté(e) par le soussigné Nom, prénom : Qualité/Fonction :	
Personne de contact : Numéro de téléphone : Numéro de fax : Adresse e-mail :	
Numéro d'inscription CNSS ou équivalent :	
Numéro d'entreprise :	
N° de compte pour les paiements : Institution financière : Code Swift : Ouvert au nom de :	
Nom, prénom du soumissionnaire :	
Domicile :	
Numéro de téléphone : Numéro de fax : Adresse e-mail :	
N° de compte pour les paiements : Institution financière : Ouvert au nom de :	



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Annexe 2 : Modèle de lettre de soumission

En référence à votre « demande de cotation N° du 2025
pour la vente des Camions de type.....
Nous soussignés Agissant en qualité
de.....
Dénommé dans ce qui suit « Fournisseur ».....
Domicilié à (Adresse)
BP : Tél :
Email :

Et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés ;
Après avoir pris connaissance du présent Appel d'Offres et notamment les termes de Références
et le modèle de soumission, en acceptant les conditions, nous nous engageons en tant que
Fournisseur, à les exécuter conformément aux prescriptions du dossier de demande de cotation, et
pour un montant global Toutes Taxes et couts y compris de
..... USD (Dollars Américains) ;

Nous remettons, revêtue de notre signature la soumission et nous nous engageons, si notre
soumission est acceptée, à livrer tous les camions dans un délai de Jours.

Nous acceptons de rester liés (s) par notre soumission pendant un délai de quatre-vingt-dix (90)
jours à compter de la date fixée pour la remise des offres. Avant la signature du marché, la présente
soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Nous acceptons que les sommes qui nous seront dues en exécution du contrat objet de la présente
demande de cotation, nous soient payées en USD dollars Américains et versées au compte dont les
coordonnées sont reprises ci-dessous :

1. Propriétaire du compte :
2. Titre du compte :
3. Numéro du compte :
4. Nom de la Banque :
5. Adresse de la banque :
6. Code SWIFT de la banque :



Sont annexées à la présente soumission toutes les pièces exigées dûment complétées, signées,
datées et cachetées.

En foi de quoi je soumetts ici, et j'appose ma signature.

Fait en une seule copie originale A, le

(Le soumissionnaire)

Signature et cachet

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Annexe 4 : Modèle d'engagement relatif au code d'éthique et de la moralisation des marchés publics

ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Nous soussigné, ci-après dénommé « le Soumissionnaire » :

1. Attestons avoir pris connaissance des dispositions du présent Cahier de charge portant Code d'éthique et de moralisation dans les marchés publics et prenons solennellement l'engagement de les respecter;
2. Déclarons sur l'honneur n'avoir pratiqué dans le cadre du présent marché, aucune collusion avec d'autres candidats en vue de présenter des offres dont les montants seraient anormalement élevés.
3. Nous engageons, en notre nom propre, au nom de notre société et de nos préposés, [Insérer, en cas de sous-traitance: « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »], à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption active et ou passive dans le cadre de ce marché.
4. Nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés, [Insérer, en cas de sous-traitance: « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »], à communiquer par écrit à l'Autorité Contractante, et ce, en toute bonne foi:
 - tout incident remettant en cause, de quelque manière que ce soit, l'exécution du présent marché ;
 - l'existence d'un éventuel conflit d'intérêt.
5. Nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés, [Insérer, en cas de sous-traitance : « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »], à nous abstenir de proposer ou de donner, directement ou indirectement, des avantages en nature et ou en espèces, antérieurement ou postérieurement à la soumission de notre candidature.
6. Reconnaissons qu'en cas de manquement aux engagements ci-dessus, nous nous exposons aux sanctions prévues à l'article 150 du Code des marchés publics et des délégations de service public, ou par tous les autres textes réglementaires en République Démocratique du Congo, ainsi qu'aux sanctions de disqualification, ou d'exclusion de toute activité en matière de marchés publics que pourrait prononcer l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Le présent engagement fait partie intégrante du marché.

Nom : [Nom complet du 1er responsable de l'entité] agissant au nom et pour le compte de [Insérer identification de l'entreprise candidat] en qualité de [Insérer la qualité du signataire].
Signé [Signature et cachet de la personne dont le nom et la qualité figurent ci-dessus].

Fait à [insérer lieu] le [insérer date : jour_mois_année]



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

DECLARATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Nous [*Insérer l'identification complète de l'Autorité Contractante*], ci-après désigné(e) « Autorité Contractante », représentée par [*Insérer Nom, prénoms et qualité du représentant*]
.....
.....

avons l'obligation de mettre en œuvre les dispositions du présent cahier de charge portant Code d'éthique et de moralisation dans les marchés publics et délégations de service public sous peine de subir des sanctions prévues à cet effet.

Nous engageons, en notre nom propre ainsi qu'au nom de nos préposés, représentants ou autres mandataires, à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption active et ou passive dans le cadre du présent marché.

Nous engageons et engageons nos préposés et autres représentants à déclarer dans les huit (08) jours à l'Autorité hiérarchique, toute tentative de corruption en liaison avec le marché.

nous obligeons, en cas de manquement à ces engagements, à exclure nos préposés et autres représentants convaincus de pratiques de corruption, des procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public à quelque titre que ce soit, sans préjudice des sanctions administratives et judiciaires en vigueur. Cette interdiction peut être temporaire ou définitive en fonction de la gravité du manquement.

La présente déclaration fait partie intégrante du marché de
[*Insérer objet du marché*].

Fait à le

Pour l'Autorité contractante,

Mr/Mme..... en qualité de



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Annexe 5 : Formulaire des spécifications techniques proposées

Le Soumissionnaire saisit et remplit le formulaire ci-joint tel qu'il est établi ; il ne doit pas être modifié. A la livraison, tout matériel dont les caractéristiques techniques ne sont pas conformes à celles spécifiées ci-dessous sera purement et simplement rejeté.

N°	Equipements	Spécifications techniques proposées	Observation

Date.....

Signature et cachet



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Annexe 6 : Formulaire de délai de garantie

Le Soumissionnaire saisit et remplit le formulaire ci-joint tel qu'il est établi ; il ne doit pas être modifié. Le soumissionnaire veillera à ce que les spécifications techniques ci-dessous soient concordantes avec celles du point 2.2 (objet de la demande de cotation).

N°	Matériels	Désignation de la garantie	Délai de la garantie
			

Date.....

Signature et cachet

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"
Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"
Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Annexe 7 : Formulaire de durée des services connexes après-vente

Le Soumissionnaire saisit et remplit le formulaire ci-joint tel qu'il est établi ; il ne doit pas être modifié. Le soumissionnaire veillera à ce que les spécifications techniques ci-dessous soient concordantes avec celles du point 2.2 (objet de la demande de cotation).

N°	Matériels	Description des services connexes	Durées des services



Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"
Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"
Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



ADVENTIST DEVELOPMENT AND
RELIEF AGENCY DR CONGO
1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américaine
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.

Annexe 8 : Modèle de demande de paiement

Objet : Demande de paiement n°.....

À l'attention de Nom et adresse du contractant :

Numéro de référence du contrat :

Numéro de la tranche de la demande de paiement :

Date de notification : <>

Date de demande de paiement : <>

Monsieur, Madame

Nous avons l'honneur de vous demander le paiement de la tranche n° [*préfinancement*] ou [*solde*] au titre du contrat précité.

Le montant demandé est de :USD.

Je vous prie de trouver, en annexe, les pièces justificatives suivantes (au minimum celles mentionnées dans le modèle de contrat.

Les documents demandés suivant sont annexés :

1. Demande d'avance de démarrage accompagnée de la caution de garantie
2. PV de réception doit être ajouté
3. Copie du contrat
4. Copie du RIB mentionné dans le contrat

Le paiement doit être effectué sur le compte bancaire renseigné à l'article 8 du contrat.

Je certifie sur l'honneur que les informations contenues dans la présente demande de paiement sont complètes, sincères et exactes, que les coûts exposés peuvent être considérés comme éligibles conformément aux dispositions du contrat et que la présente demande de paiement est étayée par des pièces justificatives susceptibles de faire l'objet d'un contrôle.

Veuillez agréer, Monsieur/Madame, l'assurance de notre parfaite considération.

Nom et fonction (l'itre)

Signature

Cachet.

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

14